

Position de la CES sur la dimension sociale de l'Union européenne

Adoptée lors de la réunion du comité exécutif du 23 avril 2013

En juin 2012, le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats a, à l'unanimité, réclamé un « contrat social pour l'Europe ». Ce contrat social précisait que la dimension sociale de l'Europe doit faire partie intégrante de la gouvernance économique et budgétaire et bénéficier d'une attention égale. Il précisait aussi que l'objectif primordial de la gouvernance économique et budgétaire doit être de générer croissance et emplois durables. Les grandes préoccupations et priorités de la CES concernant la dimension sociale de l'Union européenne sont clairement définies dans ce document (voir annexe).

Les réalisations et politiques sociales au niveau national et européen ont beaucoup souffert des politiques macroéconomiques et des politiques du marché du travail mises en place jusqu'à présent. Un changement de cap est nécessaire si l'on veut que l'Europe sociale devienne réalité. Sans ce changement, le soutien de la CES sera mis en doute.

Nous considérons l'examen par le Conseil européen d'une feuille de route pour une dimension sociale de l'UEM, y compris le dialogue social, comme étant un pas dans la bonne direction car des politiques économiques et monétaires coordonnées en vigueur au sein d'une zone monétaire unique ont un impact direct et profond sur les conditions de travail et le cadre social.

La CES estime toutefois que la proposition de débattre de la dimension sociale de l'UEM est trop restrictive. L'UE dans son ensemble vise le plein emploi et le progrès social. Dès lors, une discussion sur la dimension sociale de l'UEM n'est acceptable que si elle conduit au progrès social dans l'ensemble de l'Union européenne.

La dimension sociale de l'UE doit être fondée sur le respect des droits sociaux fondamentaux et l'amélioration des conditions de vie et de travail. Elle doit être tournée vers la lutte contre le chômage, la pauvreté, les inégalités et le dumping salarial et fiscal. Elle doit promouvoir notre modèle social européen qui a montré son efficacité et est fait d'une protection sociale solide, de services publics de qualité et de dialogue social. La dimension sociale de l'UE doit être réelle et effective.

Les processus démocratiques et la responsabilité des institutions européennes doivent être considérablement renforcés. Le Parlement européen doit être associé sur un pied d'égalité à la conception de nouveaux instruments de gouvernance économique. C'est indispensable pour rétablir la confiance des citoyens et des travailleurs dans le projet européen et dans son potentiel d'avenir.

Nous rappelons que la dimension sociale de l'UE est ancrée dans le Traité de Lisbonne, y compris la Charte des droits fondamentaux, et les textes internationaux¹.

¹ Valeurs de démocratie et d'égalité (art. 2 TUE)

Objectifs de progrès social, de justice et de protection sociale (art. 3 TUE)

Reconnaissance des droits, libertés et principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux (art. 6 TUE)

Promotion d'un niveau d'emploi élevé, garantie d'une protection sociale adéquate, lutte contre l'exclusion sociale et niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine (art. 9 TFUE)

Promotion de l'emploi, amélioration des conditions de vie et de travail, permettant leur égalisation dans le progrès (art. 151 TFUE)

Le législateur européen n'a pas de compétence en matière de rémunérations (art. 153 TFUE)

Promotion du rôle des partenaires sociaux, en tenant compte de la diversité des systèmes nationaux, dans le respect de leur autonomie (art. 152 TFUE)

Les partenaires sociaux doivent être consultés pour toutes les matières les concernant (art. 154 TFUE)

Conventions de l'OIT, Convention européenne des droits de l'homme et Charte sociale européenne (révisée)

En conséquence, nos priorités sont de :

- Mettre fin aux coupes dans les dépenses publiques, la protection sociale et les salaires. Elles sont injustes, augmentent le chômage, les inégalités et la pauvreté et aggravent la récession.
- Mettre fin à la concurrence en matière de salaires et de conditions de travail. Mettre fin à la concurrence fiscale, à la fraude fiscale et à l'évasion fiscale. L'UE ne se résume pas à une zone de libre-échange. Elle vise le plein emploi et le progrès économique et social.
- Mettre l'accent sur les investissements pour une croissance et des emplois durables.
- Promouvoir le dialogue social et la négociation collective à tous les niveaux.

Les exigences de la CES correspondent à ces priorités :

- Un programme majeur d'investissements – un nouveau « plan de relance européen » – à hauteur de un à deux pour cent du PIB européen est indispensable pour rétablir une croissance durable et combattre le chômage.
- La fixation des salaires doit rester une compétence nationale et être traitée conformément aux pratiques et aux systèmes de relations du travail nationaux. Les négociations entre partenaires sociaux au niveau adéquat sont le meilleur outil pour assurer de bons salaires et des conditions de travail correctes. Le salaire minimum légal, dans les pays où les syndicats le considèrent nécessaire, doit être augmenté de manière substantielle. Quoiqu'il en soit, tous les planchers salariaux doivent respecter les normes du Conseil de l'Europe relatives aux salaires équitables.
- La CES soutient l'introduction d'un revenu social minimum dans tous les États membres sur base de principes européens communs.
- Mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'emploi des jeunes, avec une référence particulière à la garantie jeunes, au cadre de qualité européen pour les stages et à l'alliance européenne pour l'apprentissage. Des moyens doivent être mobilisés à ces fins. Les processus de restructuration débouchant sur un chômage massif doivent être abordés au travers de l'anticipation du changement.
- Les recommandations par pays doivent promouvoir le modèle social européen. Elles ne doivent pas mettre en cause ou réduire les normes sociales nationales existantes. La CES entamera des discussions sur les critères et principes généraux définis pour les évaluations spécifiques par pays et leurs conséquences. Au niveau national, les recommandations par pays doivent être négociées avec les partenaires sociaux. La CES soutiendra ses affiliés dans ce processus.
- La démocratie industrielle fait partie intégrante des droits démocratiques. La Commission doit explicitement exiger des gouvernements et/ou des partenaires sociaux qu'ils fassent rapport sur l'évolution de la situation sociale, le dialogue social et les relations industrielles. Les partenaires sociaux de l'UE et les institutions européennes doivent s'assurer si et comment le dialogue social et les relations industrielles sont respectés et encouragés au niveau national. Des outils adéquats doivent être disponibles à cet effet.
- Les partenaires sociaux doivent être associés et pleinement impliqués sur un pied d'égalité dans le débat sur l'élaboration de nouveaux instruments tels que des stabilisateurs automatiques pour atténuer les conséquences sociales de chocs asymétriques.

- La croissance et la lutte contre le chômage doivent être la priorité de l'UE. Il faut immédiatement mettre fin aux mesures d'austérité et recourir pleinement à la flexibilité budgétaire autorisée en temps de ralentissement économique.
- Les déséquilibres commerciaux entre pays doivent être réduits, aussi bien dans les pays déficitaires que dans les pays excédentaires, notamment par une augmentation de la demande interne et des importations dans les pays dont la balance commerciale est positive.
- Des modalités contractuelles, telles que les protocoles d'accord (MoU) existants, ont été mises en place de manière antidémocratique et ont imposé une panoplie de mesures inappropriées. Elles portent atteinte aux conventions collectives, aux relations industrielles et au dialogue social. La CES est opposée à toute modalité contractuelle de ce genre.
- La CES reconnaît la nécessité de politiques menant à l'assainissement des comptes. Pour autant que certaines conditions soient remplies, par ex. la pleine participation des partenaires sociaux au niveau national et européen à tous les stades du processus et le contrôle de leur impact sur les normes de travail et la protection sociale, l'évaluation préalable et la coordination des réformes nationales peuvent se révéler positives.
- Le processus de gouvernance économique doit inclure la définition et le respect d'indicateurs sociaux structurels, ainsi qu'une évaluation comparative des politiques actives du marché du travail. La CES doit être impliquée dans ce processus.
- Des mesures juridiquement contraignantes doivent être prises pour mettre fin à la concurrence à la baisse en matière de salaires et de conditions de travail. L'égalité de traitement doit être la règle pour tous les travailleurs. La CES réitère son exigence d'un protocole de progrès social à joindre aux traités dans le but de garantir le respect des droits sociaux fondamentaux.
- La concurrence fiscale, l'évasion ou l'évitement fiscal et la fraude fiscale ont montré leur impact dévastateur. Il faut y mettre fin. La CES exige un plan d'action solide et contraignant à cet effet. L'assiette fiscale des entreprises et le taux d'impôt sur les sociétés doivent être harmonisés, éventuellement par l'introduction d'un taux minimum de 25% qui est le taux d'imposition moyen actuel en Europe.

Annexe: Un contrat social pour l'Europe

Résolution adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 5 et 6 juin 2012

Réunis au sein de la Confédération européenne des syndicats, nous, dirigeants syndicaux d'Europe, lançons cet appel et proposons un contrat social pour l'Europe.

Nous observons les inégalités croissantes, l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion, le chômage qui explose, la précarité de l'emploi qui affecte surtout les jeunes et un désenchantement grandissant pour le projet européen.

Nous assistons à une augmentation inquiétante du nationalisme, du racisme et de la xénophobie. Cette tendance, aggravée par une concurrence des bas salaires, pourrait mener à un rejet du projet européen que la CES a toujours soutenu.

Nous constatons que l'accord économique et social d'après-guerre qui a conduit à la création de l'Union européenne et du modèle social européen est menacé. Ce modèle social unique a généré des gains considérables pour les citoyens et les travailleurs et nous a permis de surmonter la crise et d'asseoir la prospérité.

Nous affirmons que les droits sociaux fondamentaux doivent avoir la priorité sur les libertés économiques. C'est là l'esprit de la Charte des droits fondamentaux annexée au traité de Lisbonne. Cela doit être souligné dans un Protocole de progrès social à joindre aux traités.

Nous croyons que l'union monétaire doit contribuer au processus d'intégration européenne, basé sur les principes de paix, de démocratie et de solidarité ainsi que sur une cohésion économique, sociale et territoriale. C'est le moyen d'assurer un avenir aux citoyens dans un monde globalisé.

Nous rappelons que l'objectif déclaré de l'UE est le progrès économique et social. La réalisation des objectifs UE 2020 demande des sociétés socialement stables, une croissance économique durable et des institutions financières au service de l'économie réelle.

Nous croyons que c'est au travers du dialogue social que nous serons capables de trouver des solutions justes et efficaces pour répondre à la grave crise à laquelle l'Union est confrontée. Et pourtant, nous constatons malheureusement que l'exercice de la démocratie et le dialogue social sont souvent négligés, attaqués ou affaiblis.

Nous appelons l'UE à se concentrer sur des politiques qui améliorent les conditions de vie et de travail et assurent des emplois de qualité, des salaires justes, l'égalité de traitement, un véritable dialogue social, les droits syndicaux et autres droits humains, des services publics de qualité, la protection sociale, y compris des services de santé et des régimes de pension justes et durables, ainsi que sur une politique industrielle favorisant une transition juste vers un modèle de développement durable. De telles politiques contribueront à développer la confiance des citoyens dans leur avenir commun.

Nous rejetons toutes les politiques qui mènent à une concurrence vers le bas, que ce soit en matière de droits du travail, de salaires, de temps de travail, de sécurité sociale, d'impôts ou d'environnement.

Nous soutenons les politiques économiques coordonnées tout comme l'objectif d'assainissement des finances publiques mais nous déplorons les mesures de gouvernance économique mises en place qui menacent les acquis sociaux des dernières décennies, étouffent le développement durable, la relance économique et l'emploi et détruisent les services publics. C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG).

Nous nous inquiétons également de la méthode utilisée pour parvenir au traité TSCG qui a exclu toute participation sérieuse du Parlement européen et des citoyens.

Nous insistons pour que l'UE et ses États membres respectent scrupuleusement les instruments européens et internationaux tels que les conventions de l'OIT, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne révisée, à laquelle l'Union européenne doit adhérer ainsi qu'à son protocole prévoyant un système de réclamations collectives (1995).

Pour toutes ces raisons, nous exigeons un contrat social pour l'Europe. Nous proposons d'en discuter et de nous accorder sur son contenu au niveau tripartite européen.

La Confédération européenne des syndicats estime que les éléments suivants doivent être inclus dans ce contrat social :

Négociations collectives et dialogue social :

Les négociations collectives libres et le dialogue social font partie intégrante du modèle social européen et doivent être garantis au niveau européen et national. Chaque État membre doit mettre en place les mesures de soutien nécessaires;

L'autonomie des partenaires sociaux aux niveaux national et européen ainsi que leur rôle et leur place doivent être respectés. Il ne peut y avoir d'intervention unilatérale des pouvoirs publics dans les négociations collectives ou les conventions collectives existantes et la couverture des travailleurs par convention collective doit être développée au maximum;

La participation effective des partenaires sociaux dans la gouvernance économique européenne et les plans nationaux de réforme est indispensable dès le stade du diagnostic. Les éventuels efforts d'adaptation aux nouvelles situations doivent être répartis selon la capacité distributive de chacun et non pas être supportés par les seuls travailleurs et leurs familles.

Gouvernance économique pour une croissance et des emplois durables :

Des mesures urgentes pour mettre fin à la crise de la dette souveraine et donner à la BCE le rôle de prêteur de dernier ressort permettant ainsi l'émission d'euro-obligations. Des programmes de croissances adaptés à chaque pays doivent être examinés, approuvés et contrôlés en collaboration avec les partenaires sociaux;

Des politiques européennes pour l'industrie et l'investissement visant à relever les défis économiques et environnementaux, donnant priorité aux investissements dans les infrastructures durables, la recherche-développement, la technologie climatique et les ressources renouvelables. Ces investissements ne doivent pas être inclus dans le calcul des déficits publics;

Des normes pour garantir un secteur financier réglementé, solide et transparent au service de l'économie réelle;

Des ressources supplémentaires provenant d'un meilleur usage des Fonds structurels européens, de la Banque européenne d'investissement, d'emprunts obligataires pour le financement de projets et d'une taxe sur les transactions financières adéquate, doivent être affectées à des fins sociales et environnementales;

Mettre fin aux pressions de l'UE pour libéraliser les services publics qui relèvent de la responsabilité nationale;

Des salaires décents pour tous pour contribuer à la croissance et à la demande intérieure;

Une garantie jeunes pour que tous les jeunes d'Europe aient accès à un emploi décent ou à des formations adéquates dans une période de quatre mois à compter du moment où ils se sont inscrits au chômage ou ont quitté l'école;

Des mesures pour améliorer la qualité de l'emploi et lutter contre les emplois précaires; lutter contre les abus en matière de contrats à temps partiel, temporaires ou à durée déterminée;

Des politiques actives du marché du travail, y compris des initiatives pour soutenir les personnes ayant peu ou pas de liens avec le marché du travail.

Justice économique et sociale :

Une fiscalité redistributive et progressive sur les revenus et la fortune et la fin des paradis fiscaux, de l'évasion et de la fraude fiscales, de la corruption et du travail au noir;

Une action déterminée contre la spéculation;

Des mesures effectives garantissant à tous les travailleurs l'égalité salariale et l'égalité de droits pour un travail de valeur égale ; les conventions collectives et des salaires égaux doivent s'appliquer à tous, quel que soit le type de contrat, particulièrement dans le cas d'un même lieu de travail;

La mise en œuvre de politiques pour mettre fin à l'écart salarial entre femmes et hommes;

La fixation des salaires doit rester une compétence nationale et être traitée conformément aux pratiques et aux systèmes de relations du travail nationaux. Les négociations entre partenaires sociaux au niveau adéquat sont le meilleur outil pour assurer de bons salaires et des conditions de travail correctes ; le salaire minimum légal, dans les pays où les syndicats le considèrent nécessaires, doit être augmenté de manière substantielle. Quoiqu'il en soit, tous les planchers salariaux doivent respecter les normes du Conseil de l'Europe relatives aux salaires équitables;

L'harmonisation de l'assiette pour l'impôt des sociétés et des taux d'imposition minimum pour les entreprises, éventuellement par l'introduction d'un taux minimum de 25% qui est le taux d'imposition moyen actuel en Europe.

Nous faisons appel aux organisations patronales européennes, aux institutions de l'UE, aux gouvernements nationaux et aux organisations sympathisantes pour engager le débat sur cette initiative de la CES pour un contrat social pour l'Europe.